

Les métiers du funéraire

Niveaux réglementaires de formation, catégories de personnel et tâches principales

FORMA FUNÉRAIRE

Synthèse pédagogique · niveaux 1 à 6

1 NIVEAU 16 h Opérations funéraires	2 NIVEAU 70 h + 140 h Cérémonie et convoi	3 NIVEAU 40 h Accueil et vente	4 NIVEAU 280 h Conseil aux familles	5 NIVEAU 70 h Encadrement	6 NIVEAU 70 h Direction
QUI Porteurs · Chauffeurs de véhicules funéraires · Fossoyeurs · Agents de crématorium · Agents de chambre funéraire FORMATION — 16 heures de formation — Peut être délivrée par le chef d'entreprise titulaire du niveau 6, programme déposé en préfecture — Obligation dans les 3 mois suivant l'embauche TÂCHES PRINCIPALES — Démarches et formalités — Toilette et habillage du défunt — Préparation des cercueils, mise en bière, fermeture — Portage du cercueil — Transport de corps avant et après mise en bière — Assistance au maître de cérémonie — Creusement et remblaiement des fosses — Ouverture, fermeture et construction de caveau — Exhumation et réduction — Gestion et exécution des crémations Le socle de terrain : gestes techniques et respect du corps.	QUI Maîtres de cérémonie · Ordonnateurs ou monteurs de convoi FORMATION — 70 heures d'enseignement théorique — 140 heures de formation pratique — Diplôme délivré par un jury désigné en préfecture — Obligation dans les 12 mois suivant l'embauche TÂCHES PRINCIPALES — Toutes les tâches du porteur-chauffeur — Responsabilité de l'organisation de la cérémonie — Construit, écrit et anime l'hommage au défunt — Conduit le déroulé de la cérémonie La voix de la cérémonie : sens, parole et déroulé.	QUI Hôtesse d'accueil · Téléphonistes · Vendeurs et vendeuses FORMATION — 40 heures de formation — Dispensée par un centre de formation agréé — Obligation dans les 6 mois suivant l'embauche TÂCHES PRINCIPALES — Renseigne et oriente les familles — Accueil physique et téléphonique — Vente d'articles funéraires en magasin (plaques, gravure, fleurs) Le premier contact : écouter, informer, orienter.	QUI Assistants funéraires · Conseillers funéraires ou régisseurs FORMATION — 280 heures minimum dont 140 heures de stage en entreprise — Diplôme délivré par un jury désigné en préfecture — Centre de formation agréé — Obligation dans les 12 mois suivant l'embauche TÂCHES PRINCIPALES — Peut être maître de cérémonie — Organise les obsèques avec la famille : date, horaire, lieu — Coordonne les opérations dans le respect des volontés — Propose et vend services et produits — Fait signer les documents administratifs — Établit devis et commande conformes aux volontés — Propose les modes de paiement, garant du règlement L'architecte des obsèques aux côtés de la famille.	QUI Directeurs ou chefs d'agence, d'établissement, de succursale ou de bureau · Responsables de crématorium FORMATION — 70 heures de formation complémentaire — Dans un centre de formation agréé — Attestation délivrée — Obligation dans les 12 mois suivant l'embauche TÂCHES PRINCIPALES — Peut être conseiller funéraire ou maître de cérémonie — Encadre et anime l'équipe — Coordonne porteurs, chauffeurs, fossoyeurs, maîtres de cérémonie et conseillers Le chef d'orchestre des équipes et des moyens.	QUI Responsables de chambre funéraire · PDG de SA et membres du directoire · Gérants de sociétés · Présidents d'associations · Directeurs de régie municipale FORMATION — 70 heures de formation complémentaire — Dans un centre de formation agréé — Attestation délivrée — Obligation dans les 12 mois suivant l'embauche TÂCHES PRINCIPALES — Responsable de la qualité des services et des performances économiques — Applique le droit funéraire, commercial, social et la sécurité — Représentant légal de l'entreprise — Engage sa responsabilité civile et pénale Le garant légal, économique et éthique de l'entreprise.